

**Décision n° 2010/07- 05 relative à l'habilitation de l'École  
spéciale de mécanique et d'électricité (ESME Sudria)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'École spéciale de mécanique et d'électricité (ESME Sudria)
- Vu le rapport établi par Maurice Pinkus (rapporteur principal), Pierre Fleischmann (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 6 juillet 2010
- Le directeur Hervé Laborne entendu

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

L'École spéciale de mécanique et d'électronique (ESME SUDRIA) est une école privée localisée à Ivry (94). Fondée en 1905 et habilitée par la CTI en 1936, elle fait partie du groupe IONIS depuis 2006. Ce groupe se présente comme le premier groupe d'enseignement supérieur privé en France (15 écoles, 16 000 étudiants et 3 000 diplômés par an).

Son objectif est d'être "une école généraliste dans tous les domaines où l'économie mondiale se développe et innove : les énergies, l'électronique de pointe, les télécommunications". Son recrutement principal s'effectue à partir du baccalauréat.

Lors du suivi périodique de l'Académie de Créteil, en avril 2007, la Commission a décidé de renouveler pour 3 ans l'habilitation relative à la formation initiale sous statut d'étudiant et pour 1 an seulement l'habilitation relative à la formation initiale sous statut d'apprenti (les critiques étaient notamment relatives au seul recrutement parmi les élèves de 3e année, à la durée limitée aux 2 dernières années, au rythme d'alternance et aux objectifs non définis).

Le 1er avril 2008, la Commission a réexaminé la formation en apprentissage et a décidé de l'habiliter pour deux ans, et donc de caler son habilitation sur celle de la formation sous statut d'étudiant

### 1/ Formation

L'objectif de l'école pour ses deux voies d'accès au diplôme (baccalauréat et bac+2), est de former des ingénieurs capables d'exercer leur métier dans les domaines du Génie électrique, de l'électronique, des télécommunications et de l'informatique.

Le cursus comprend un cycle de trois ans conduisant à un «bachelor», suivi de deux années qui offrent 3 majeures : Énergies - sciences et technologies avancées ; Télécom et numérique ; Ingénierie de l'information et de la communication.

Les flux annuels visés sont de 250 pour les élèves sous statut étudiant et de 48 sous statut d'apprenti. En 2007, 229 titres d'ingénieur diplômé ont été délivrés (dont 23 à des apprentis), 18 étudiants de dernière année devant valider certains modules. En 2008, le nombre de diplômés n'excédera pas 169. Les derniers recrutements en augmentation devraient permettre de renverser la tendance.

### 2/ Évolution de l'école

La CTI note que le changement de support de l'école, souligné lors de la précédente évaluation, n'a pas modifié substantiellement sa structure de management.

La CTI avait émis des recommandations dont certaines ont été bien suivies comme celles concernant les stages ou l'affichage du nombre de places aux concours d'entrée.

La plupart, dont le suivi a été bien engagé, nécessitent cependant encore des efforts comme celles concernant : la mise en place de la semestrialisation et du système de transfert de crédits, la faiblesse de l'ancrage international, l'augmentation de la part des enseignements en sciences humaines et sociales, la présentation de la formation en termes de compétences.

Enfin même si des progrès sont constatés, l'environnement recherche et le taux d'encadrement sont encore assez loin des standards attendus d'une école d'ingénieurs.

### 3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les **points forts** de la formation

- La proximité avec le monde industriel
- La bonne insertion des diplômés

Et ses **points faibles**

- La faiblesse du taux de réussite à l'obtention du diplôme, lié à la faiblesse du niveau en langues
- Un taux d'encadrement insuffisant
- Les activités de recherche à développer
- Une mobilité internationale encore insuffisante
- La définition du référentiel en termes de compétences : à faire pour la formation par la voie étudiante et à compléter pour la formation par l'apprentissage (compétences à acquérir en entreprise).

Et plus spécifiquement pour la formation par **l'apprentissage**, elle note :

- Le fort soutien des entreprises et des organisations professionnelles
- L'ouverture effective à un nouveau public (DUT et BTS)

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2010 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation de l'ESME à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École spéciale de mécanique et d'électricité*, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

Cette décision d'habilitation s'accompagne des **préconisations** suivantes :

- Prendre les dispositions pour diminuer fortement le taux d'échec lié au niveau de langues exigé
- Améliorer le taux d'encadrement des élèves
- Renforcer l'ouverture internationale
- Poursuivre le développement des activités de recherche, définir des objectifs et des indicateurs
- Finaliser la démarche compétences
- Augmenter la part de travaux pratiques dans les heures de formation

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 septembre 2010

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD